

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 842 620 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
05.12.2001 Bulletin 2001/49

(51) Int Cl.7: **A46B 9/02**

(21) Numéro de dépôt: **97402501.7**

(22) Date de dépôt: **22.10.1997**

(54) **Brosse pour l'application d'un produit cosmétique et dispositif de maquillage la comprenant**
Bürste für Applikation kosmetischer Produkte und damit versehene Schminkvorrichtung
Brush for application of a cosmetic product and a make-up device with such a brush.

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **13.11.1996 FR 9613819**

(43) Date de publication de la demande:
20.05.1998 Bulletin 1998/21

(73) Titulaire: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis H.**
75018 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 663 161 **DE-A- 4 205 935**
FR-A- 726 157 **FR-A- 2 730 910**
US-A- 4 527 575 **US-A- 5 137 038**
US-A- 5 357 987

EP 0 842 620 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention est relative à une brosse, en particulier une brosse pour appliquer un produit cosmétique sur les fibres kératiniques, notamment pour appliquer du mascara sur les cils ou une teinture sur les cheveux, ainsi qu'à un dispositif de maquillage comportant cette brosse, la brosse ayant une âme courbe.

[0002] Habituellement, une brosse pour l'application d'un produit cosmétique comprend une âme allongée formée par l'enroulement en hélice de deux branches d'un fil métallique, qui a été replié en U avant que les branches ne soient torsadées, des poils implantés radialement dans cette âme et serrés entre ces branches enroulées. De telles brosses peuvent être de formes variées et comporter des découpes.

[0003] Dans le cas où ces brosses sont utilisées pour appliquer un mascara sur les cils, de telles formes et de telles découpes sont prévues pour permettre l'obtention d'un maquillage plus ou moins chargé, un allongement et un recourbement plus ou moins important des cils.

[0004] Le document US-A-5 357 987 décrit une brosse selon le préambule de la revendication 1.

[0005] On connaît des brosses ayant la forme d'un fragment de tore, ces brosses étant obtenues par la torsion en arc de cercle de l'âme d'une brosse cylindrique. De telles brosses présentent une face convexe, une face concave et deux faces sensiblement planes. De telles brosses sont d'une manipulation peu aisée : en effet, si l'utilisateur fait tourner entre ses doigts la tige d'une telle brosse autour de son axe, pour appliquer un produit sur les cils par exemple, il doit en permanence rectifier la distance de la brosse aux cils. Il est difficile avec ces brosses, de maquiller le coin de l'oeil sans bavures sur la paupière et l'aile du nez. En outre, on a constaté qu'une telle brosse chargeait les cils en les lissant et en les séparant peu. Des brosses obtenues par la torsion en arc de cercle de l'âme d'une brosse cylindro-cônique présentent les mêmes inconvénients.

[0006] Il est apparu donc souhaitable de disposer de brosses permettant une bonne prise en charge des cils par la brosse pour assurer un bon lissage du produit et une bonne séparation des cils. L'invention a pour but également de fournir une brosse qui reste d'application simple et économique et d'une utilisation pratique.

[0007] La demanderesse a découvert de façon inattendue de nouvelles brosses pour l'application d'un produit cosmétique, qui, lorsqu'elles sont employées pour appliquer un mascara sur les cils permettent d'obtenir un maquillage très séparé, très recourbé, très allongé avec un produit réparti sur toute la longueur du cil. Ces brosses sont par ailleurs d'une manipulation très facile et permettent de maquiller facilement le coin de l'oeil.

[0008] L'invention a pour objet une brosse comprenant une tige définissant un axe (X-X) principal ; une âme comportant une première et une seconde extrémités, la première extrémité étant solidaire de la tige ; des poils implantés radialement dans cette âme, l'extrémité

des poils définissant la surface enveloppe de la brosse, cette surface enveloppe comportant une première et une seconde extrémités et présentant, sur au moins une partie de sa longueur, une section transversale de forme allongée selon un axe de plus grande longueur (Z-Z), caractérisée en ce que l'âme décrit une courbe (C) dans un plan de courbure (P) et que l'axe de plus grande longueur (Z-Z) est parallèle au plan de courbure (P).

[0009] On entend par section transversale de la surface enveloppe une section de la surface enveloppe suivant un plan perpendiculaire à l'âme.

[0010] Préférentiellement, la courbe (C) est sensiblement circulaire. La partie de la brosse se trouvant dans la concavité de la courbe (C) forme un premier côté appelé peigne. La partie de la brosse se trouvant du côté opposé forme également un peigne.

[0011] Les sections transversales de la surface enveloppe de la brosse étant allongées, suivant l'axe de plus grande longueur, dans le sens parallèle au plan (P) de torsion de l'âme, la brosse selon l'invention présente deux faces larges et applaties.

[0012] Le côté situé dans le creux de la brosse est très proche par sa forme du contour des cils. En outre, il comporte des poils longs et donc très souples et ces poils convergent. Il peut donc prendre en charge les cils sur toute la largeur de la paupière, les allonger et les recourber. Ce peigne présentant une forte densité de poils, il favorise le recourbement du cil. Le côté opposé forme aussi un peigne mais moins dense, plus aéré, car ses poils divergent. Ce second côté peut donc plus facilement peigner les cils et étaler le produit sur toute leur longueur. Les deux côtés sont étroits par rapport aux faces de la brosse. Ils peuvent donc bien pénétrer dans les cils pour les séparer sur toute leur longueur.

[0013] La distance entre les deux faces étant plus petite que la largeur de la brosse, celle-ci peut se glisser facilement dans le coin de l'oeil pour maquiller les cils, sans bavures autour du coin de l'oeil.

[0014] Les deux faces de la brosse, qui comportent des poils plus courts, et donc moins souples, que les côtés, et qui sont plus larges, permettent d'appliquer le produit sur les cils de façon très efficace.

[0015] Les caractéristiques très accentuées et nettement différentes des faces et des côtés confèrent à cette brosse un comportement dynamique surprenant : lorsque l'utilisateur fait tourner la brosse entre ses doigts, les cils sont alternativement chargés et recourbés puis peignés avec une intensité inhabituelle.

[0016] De préférence, l'âme est centrale par rapport à chaque section transversale.

[0017] Selon une première variante de l'invention, on peut prévoir que la section transversale présente au moins deux côtés selon l'axe de plus grande longueur (Z-Z), ces côtés étant sensiblement parallèles à l'axe (Z-Z).

[0018] Selon une seconde variante de l'invention, on peut prévoir que la section transversale présente au moins deux côtés selon l'axe de plus grande longueur

(Z-Z), ces côtés étant de forme convexe. Selon cette variante, on peut prévoir que les côtés de la section transversale présentent deux extrémités, la largeur de la section selon l'axe (Y-Y), perpendiculaire à l'axe de plus grande longueur (Z-Z), à l'une de ces extrémités ou à ces deux extrémités étant sensiblement nulle.

[0019] Quelle que soit la variante de l'invention, on préfère que la section transversale présente au moins deux côtés selon l'axe (Y-Y), axe perpendiculaire à l'axe de plus grande longueur (Z-Z), ces côtés étant de forme convexe.

[0020] Avantageusement, la section transversale présente une largeur maximale (D) suivant l'axe de plus grande longueur (Z-Z) et une largeur maximale (d) suivant l'axe (Y-Y), D et d vérifiant la relation :

$$D > 1,5d$$

[0021] Encore plus préférentiellement, D et d vérifient la relation :

$$D > 2d$$

[0022] La plus grande longueur D peut varier le long de l'âme. Afin d'accentuer les caractéristiques de maquillage décrites ci-dessus, on préfère des brosses dont la surface enveloppe présente une section transversale allongée sur au moins 50% et préférentiellement 75%, de sa longueur.

[0023] Avantageusement, les brosses selon l'invention sont prévues de telle sorte que pour chaque section transversale, l'axe de plus grande longueur et l'axe de plus grande largeur sont perpendiculaires.

[0024] Pour une plus grande facilité de manipulation, on prévoit de préférence que les extrémités de l'âme sont alignées sur l'axe X-X.

[0025] L'invention a également pour objet un procédé de fabrication d'une brosse telle que décrite ci-dessus, comprenant les étapes suivantes :

(i) réaliser une brosse de départ comportant une tige définissant un axe principal (X-X), une âme comportant une première et une seconde extrémités, la première extrémité étant solidaire de cette tige, l'âme étant droite et dans l'alignement de la tige, des poils étant implantés radialement dans cette âme, l'extrémité des poils définissant une surface enveloppe de la brosse de départ,

(ii) tondre les poils de la brosse de départ de manière à ce que la surface enveloppe de la brosse présente sur au moins une partie de sa longueur, une section transversale de forme allongée selon un axe de plus grande longueur (Z-Z),

(iii) imprimer à l'âme une torsion principale dans le

plan parallèle à l'axe de plus grande longueur (Z-Z) et passant par la tige.

[0026] De préférence, dans une quatrième étape :

(iv) on imprime une torsion secondaire à l'extrémité de l'âme qui est solidaire de la tige afin d'aligner la seconde extrémité de l'âme sur l'axe principal (X-X).

[0027] Préférentiellement, on procède aux étapes (i) et (ii) de façon à ce que l'âme soit centrale par rapport aux faces de la brosse tondue droite.

[0028] Préférentiellement, la brosse de départ est tondue de façon à ce que la surface enveloppe présente une section transversale allongée sur au moins 50%, et préférentiellement 75% de sa longueur.

[0029] Selon un mode préféré de réalisation de l'invention on procède à l'étape (iii) de façon à imprimer à l'âme une torsion principale sensiblement en arc de cercle.

[0030] En outre, les poils des brosses selon l'invention peuvent être de toute espèce : poils de longueurs différentes, de diamètres différents ou de sections différentes et de matières différentes, poils à extrémités effilées, en forme de fourchette ou de tête d'épingle, ou ayant subi toute sorte de traitement connu de l'homme du métier.

[0031] On peut prévoir que la brosse selon l'invention comporte une alternance de rangées de poils courts et de poils longs, les poils longs étant seuls pris en compte pour définir la surface enveloppe de la brosse. Une telle variante de l'invention permet d'accentuer le chargement du cil en produit par la brosse de l'invention.

[0032] On peut également prévoir que la brosse de départ ait été meulée avant de subir le procédé selon l'invention, de sorte qu'elle comporte des poils longs épars, qui ne sont pas pris en compte pour définir la surface enveloppe de la brosse de départ.

[0033] L'enroulement en hélice des deux branches du fil métallique formant l'âme peut être prévu avec un pas à droite, comme cela est habituellement prévu dans la fabrication de brosses de maquillage, ou un pas à gauche, comme cela est enseigné par la demande de brevet FR-A-2701198. Pour fabriquer une brosse à pas à gauche, les branches de l'âme sont torsadées en tournant à gauche pour former des spires qui tournent en sens d'horloge autour de l'âme quand on progresse de la tige vers l'extrémité de la brosse.

[0034] L'invention a également pour objet un dispositif de maquillage comprenant un réservoir à mascara et un organe d'application de mascara tel que décrit ci-dessus.

[0035] En raison de sa forme particulière, lorsque la brosse passe à travers un essoreur, ses côtés sont très bien essorés, tandis que ses faces le sont moins. En particulier, les côtés et les faces sont essorés de façon non symétrique en raison de leur courbure. Cette parti-

cularité permet à l'utilisateur, en utilisant l'une ou l'autre des faces, de réaliser un maquillage variable en charge et en intensité sur toute la longueur de la paupière.

[0036] On peut ajuster la souplesse des poils et la souplesse de l'âme de façon à favoriser ou à contrarier l'essorage de la brosse.

[0037] Afin de mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va décrire ci-après, à titre d'exemple, plusieurs brosses répondant aux caractéristiques de cette invention.

[0038] Les figures 1, 1A, 2A et 3A sont des vues en perspective de brosses pouvant être utilisées pour fabriquer une brosse selon l'invention.

[0039] Les figures 1B, 2B et 3B sont des vues en perspective de brosses respectivement selon 1A, 2A et 3A qui ont été tondues suivant l'étape (ii) du procédé selon l'invention.

[0040] Les figures 1C, 2C et 3C sont des coupes suivant les plans IC-IC, IIC-IIC et IIIC-IIIC des brosses représentées respectivement sur les figures 1B, 2B et 3B.

[0041] Les figures 1D, 2D et 3D sont des vues en perspective de brosses selon l'invention, fabriquées suivant le procédé selon l'invention, respectivement à partir des brosses représentées sur les figures 1A, 2A et 3A.

[0042] La figure 4 est une vue en coupe d'un dispositif pour le maquillage des yeux.

[0043] La brosse 100 représentée sur les figures 1 et 1A comporte une tige droite 101 définissant un axe principal X-X. A l'extrémité 101.1 de cette tige 101 est fixée, par emmanchement à force, une âme relativement flexible 102, définissant la longueur de la brosse, cette âme (que l'on a représenté sur ces figures bien qu'elle soit à l'intérieur de la brosse) allongée, formée par l'enroulement en hélice de deux branches d'un fil métallique 103 qui a été replié en U avant que les branches ne soient torsadées. L'axe de l'âme 102 est confondu avec l'axe principal X-X. Des poils 104 sont implantés radialement entre les branches du fil 103. Lorsque les branches du fil 103 sont torsadées, les poils sont serrés et maintenus entre les spires en hélice de l'âme 102. Les extrémités des poils 104 définissent la surface 105 de la brosse : c'est une surface de révolution convexe qui a la forme d'un ballon de rugby et dont les extrémités sont constituées par deux sections droites : le disque 106.a, de centre 108.a et le disque 106.b de centre 108.b.

[0044] A l'aide d'une tondeuse, on découpe deux faces parallèles sensiblement planes dans la brosse de la figure 1A sur presque toute la longueur (mesurée selon l'axe X-X) de la brosse. Sur la figure 1A est représentée l'intersection (γ_1) de la surface 105 de la brosse avec le plan de tonte. On obtient une brosse tondue représentée sur les figures 1B et 1C.

[0045] Pour les éléments des figures 1B et 1C communs avec la figure 1A, les références des figures 1B et 1C sont les mêmes que celles de la figure 1A augmentées de 10.

[0046] La brosse représentée sur les figures 1B et 1C

comporte deux faces 119 parallèles entre elles et parallèles à l'axe X-X. Ces deux faces sont équidistantes de l'âme 112. La distance entre les deux faces est d. Les deux faces sont reliées par des bords arrondis 120. Sur la zone où ont été découpées les faces 119, les sections de la brosse suivant un plan perpendiculaire à X-X sont constituées de courbes 115c, représentées sur la figure 1C, sensiblement rectangulaires, de grande longueur D suivant l'axe de plus grande longueur Z-Z et de plus grande largeur d mesurée suivant l'axe de plus grande largeur Y-Y avec $D > 1,5d$. Les deux faces ne s'étendent pas jusqu'aux extrémités 117a et 117b de la brosse. A ces extrémités, les sections 116a, 116b de la brosse sont circulaires. La courbe 115c est symétrique par rapport aux axes de plus grande longueur Z-Z et de plus grande largeur Y-Y.

[0047] On imprime à l'âme 112, à l'aide d'un outil approprié, par exemple en la pressant longitudinalement autour d'un cylindre métallique, une première torsion dans le plan parallèle aux faces 119, entre les sections 116.a et 116.b, de telle sorte que l'âme ait une forme sensiblement en arc de cercle, puis une seconde torsion, dans le même plan, entre l'extrémité 111.1 de la tige et le centre 118.a de la section d'extrémité de la brosse, de façon à aligner le centre 118.b de l'autre extrémité de la brosse sur l'axe principal X-X comme la première extrémité 118.a.

[0048] Par cette opération on obtient une brosse 120 selon l'invention représentée sur la figure 1D. Sur cette figure, les références affectées à des éléments analogues à ceux des figures 1 B et 1 C sont celles des figures 1B et 1 C augmentées de 10.

[0049] La brosse de la figure 1D a sensiblement la forme d'une faucille ; l'âme 122 décrit une courbe C_1 , sensiblement en arc de cercle. Toutefois, ses extrémités 128.a et 128.b sont alignées sur l'axe principal X-X. La brosse comprend deux faces 129a, 129b. Ces deux faces sont reliées par des bords arrondis 120. La surface 125 de la brosse est engendrée par une série de courbes 115c, telles que représentées sur la figure 1C, évoluant le long de l'âme 122 ; ces courbes sont sensiblement rectangulaires, d'axes de plus grande longueur (Z-Z) parallèles entre eux. A ses extrémités 127a, 127b, la brosse est engendrée par des courbes circulaires.

[0050] La figure 2A se distingue de la figure 1A par le fait que la surface 205 de la brosse de départ a la forme d'un tronc de cône.

[0051] A l'aide d'une tondeuse, on découpe deux faces arrondies, sécantes, dans la brosse de la figure 2A sur toute la longueur (mesurée selon l'axe X-X) de la brosse. On obtient une brosse tondue représentée sur les figures 2B et 2C.

[0052] Pour les éléments des figures 2B et 2C communs avec la figure 2A, les références des figures 2B et 2C sont les mêmes que celles de la figure 2A augmentées de 10.

[0053] La brosse représentée sur les figures 2B et 2C comporte deux faces 219 arrondies et sécantes. Ces

deux faces sont symétriques par rapport à l'âme 212. La distance entre les sommets des deux faces est d. d est sensiblement constante d'une extrémité de la brosse à l'autre. Les deux faces sont reliées par des bords 220 se terminant par des arêtes 220a. Les sections de la brosse suivant un plan perpendiculaire à X-X sont constituées de courbes 215c, représentées sur la figure 2C, ayant sensiblement la forme d'un oeil, de grande longueur D suivant l'axe de plus grande longueur Z-Z et de plus grande largeur d mesurée suivant l'axe de plus grande largeur Y-Y. D croît depuis une première extrémité 216b jusqu'à une seconde extrémité 216a avec $D > 2d$ sur la courbe 215c représentée sur la figure 2C. Les deux faces tondues s'étendent jusqu'aux sections d'extrémités 216a et 216b de la brosse. La courbe 215c est symétrique par rapport aux axes de plus grande longueur Z-Z et de plus grande largeur Y-Y.

[0054] On imprime à l'âme 212, à l'aide d'un outil approprié, par exemple en la pressant longitudinalement autour d'un cylindre métallique, une première torsion dans le plan parallèle à l'axe Z-Z et passant par la tige 211, entre les sections 216.a et 216.b, de telle sorte que l'âme ait une forme sensiblement en arc de cercle, puis une seconde torsion, dans le même plan, entre l'extrémité 211.1 de la tige et le centre 218.a de la section d'extrémité de la brosse, de façon à aligner le centre 218.b de l'autre extrémité de la brosse sur l'axe principal X-X comme la première extrémité 218.a.

[0055] Par cette opération on obtient une brosse 200 selon l'invention représentée sur la figure 2D. Sur cette figure, les références affectées à des éléments analogues à ceux des figures 2B et 2C sont celles des figures 2B et 2C augmentées de 10.

[0056] La brosse de la figure 2D a sensiblement la forme d'une faucille; l'âme 222 décrit une courbe C_2 , sensiblement en arc de cercle. Toutefois, ses extrémités 228.a et 228.b sont alignées sur l'axe principal X-X. La surface 225 de la brosse comprend deux faces 229a, 229b. Ces deux faces sont reliées par deux arêtes sensiblement circulaires 230a, 230b. La surface 225 de la brosse est engendrée par une série de courbes 215c, telles que représentées sur la figure 2C, évoluant le long de l'âme 222 ; ces courbes ont sensiblement la forme d'un oeil, d'axes de plus grande longueur (Z-Z) parallèles entre eux.

[0057] Pour les éléments de la figure 3A communs avec la figure 1A, les références affectées à des éléments analogues à ceux de la figure 1A sont celles de la figure 1A augmentées de 200.

[0058] La figure 3A se distingue de la figure 1A par le fait que l'intersection (γ_3) d'une section transversale, ici la section d'extrémité 306b, de la surface 305 de la brosse, avec le plan de tonte, a la forme d'une goutte.

[0059] A l'aide d'une tondeuse, on découpe deux faces arrondies, sécantes, dans la brosse de la figure 3A sur toute la longueur (mesurée selon l'axe X-X) de la brosse suivant la courbe (γ_3). On obtient une brosse tondu représentée sur les figures 3B et 3C.

[0060] Pour les éléments des figures 3B et 3C communs avec la figure 3A, les références des figures 3B et 3C sont les mêmes que celles de la figure 3A augmentées de 10.

[0061] La brosse représentée sur les figures 3B et 3C comporte deux faces 319 arrondies et sécantes. Ces deux faces sont symétriques par rapport au plan passant par l'âme 312 et comprenant l'axe de plus grande longueur Z-Z. La distance entre les sommets des deux faces est d. d est sensiblement constante d'une extrémité de la brosse à l'autre. Les deux faces sont reliées par des bords : 320a arrondi et 320b en arête. Les sections de la brosse suivant un plan perpendiculaire à X-X sont constituées de courbes 315c, représentées sur la figure 3C, ayant sensiblement la forme d'une goutte, de grande longueur D suivant l'axe de plus grande longueur Z-Z et de plus grande largeur d mesurée suivant l'axe de plus grande largeur Y-Y. La plus grande largeur d n'est pas centrale par rapport à la plus grande longueur D. D est constante le long de l'axe de l'âme avec $D > 2d$ sur la courbe 315c représentée sur la figure 3C. Les deux faces tondues s'étendent jusqu'aux sections d'extrémités 316a et 316b de la brosse. La courbe 315c est symétrique par rapport à l'axe de plus grande longueur Z-Z mais pas par rapport à l'axe de plus grande largeur Y-Y.

[0062] On imprime à l'âme 312, à l'aide d'un outil approprié, par exemple en la pressant longitudinalement autour d'un cylindre métallique, une première torsion dans le plan parallèle à l'axe Z-Z et passant par la tige 311, entre les sections 316.a et 316.b, de telle sorte que l'âme ait une forme sensiblement en arc de cercle, puis une seconde torsion, dans le même plan, entre l'extrémité 311.1 de la tige et le centre 318.a de la section d'extrémité de la brosse, de façon à aligner le centre 318.b de l'autre extrémité de la brosse sur l'axe principal X-X comme la première extrémité 318.a.

[0063] Par cette opération on obtient une brosse 300 selon l'invention représentée sur la figure 3D. Sur cette figure, les références affectées à des éléments analogues à ceux des figures 3B et 3C sont celles des figures 3B et 3C augmentées de 10.

[0064] La brosse de la figure 3D a sensiblement la forme d'une faucille; l'âme 322 décrit une courbe C_3 , sensiblement en arc de cercle. Toutefois, ses extrémités 328.a et 228.b sont alignées sur l'axe principal X-X. La surface 325 de la brosse comprend deux faces 329. Ces deux faces sont reliées par une arête 330b et un bord 330a arrondi, sensiblement circulaires. La surface 325 de la brosse est engendrée par une série de courbes 315c, telles que représentées sur la figure 3C, évoluant le long de l'âme 322 ; ces courbes ont sensiblement la forme d'une goutte, d'axes de plus grande longueur (Z-Z) parallèles entre eux et parallèles au plan de courbure.

[0065] Dans les trois modes de réalisation de l'invention décrits ci-dessus on a employé des brosses de départ ayant la forme d'un ballon de rugby et une forme tronçonnique, mais on peut également utiliser une brosse

de départ ayant une forme choisie parmi : un cylindre, un double cône assemblé par les bases des deux cônes de taille identique, un poisson comme décrit par exemple dans la demande de brevet français publiée sous le numéro FR-A-2730910, une cacahuète, un obus, une larve.

[0066] Le dispositif pour le maquillage des yeux représenté sur la figure 4 comprend un réservoir cylindrique 420, qui comporte un goulot 424, fileté, surmonté d'un joint d'étanchéité 425 et qui est rempli d'un mascara 415. Le réservoir 420 comporte dans son goulot un essoreur 421, le maintien en position de l'essoreur dans le goulot étant assuré grâce à un bourrelet 426 qui coopère avec l'épaulement séparant le goulot du réservoir 420 proprement dit. L'essoreur 421 est constitué, de façon connue, en une matière souple et élastique. Un applicateur est destiné à coopérer avec le réservoir 420. Cet applicateur est constitué d'un moyen de préhension 423 qui supporte l'organe d'application 430, comprenant une tige 422 et un organe d'application 401, identiques à ceux représentés sur les figures 1D ou 2D. Le moyen de préhension 423 a la forme d'un capuchon et comporte un filetage 423a qui coopère avec le filetage 424a du goulot du réservoir. L'obturation étanche du réservoir 420 est obtenue en vissant le moyen de préhension 423 sur le goulot 424 du réservoir muni de son joint 425.

[0067] Lorsque l'on extrait l'organe d'application 430 du réservoir, l'organe applicateur ayant la forme d'une brosse chargée de mascara passe à travers l'essoreur 421. Celui-ci essore les poils du dos de la brosse de façon plus importante que les poils du creux de la brosse. Les poils des côtés de la brosse sont très essorés.

[0068] A l'application sur les cils, la brosse charge les cils en produit par ses deux faces, puis elle étale le produit, allonge et recourbe le cil par ses faces de dos et de creux, elle peigne par ses côtés. Les poils des côtés étant très longs par rapport au reste des poils de la brosse, les poils du creux de la brosse ayant une forme susceptible d'épouser le contour de la paupière et le peigne étant de faible épaisseur, les cils sont très bien pris en charge au cours du peignage qui est très efficace.

[0069] Par rapport aux brosses globalement convexes connues de l'art antérieur, la brosse selon l'invention offre l'avantage d'être très facile à utiliser, de maquiller l'intégralité des poils de la paupière sans bavures, de permettre un maquillage très allongé, très recourbé et très séparé.

Revendications

1. Brosse comprenant une tige définissant un axe (X-X) principal ; une âme (122 ; 222 ; 322) comportant une première et une seconde extrémités, la première extrémité étant solidaire de la tige ; des poils implantés radialement dans cette âme, l'extrémité des poils définissant une surface enveloppe (125 ; 225 ;

325) de la brosse, cette surface enveloppe comportant une première et une seconde extrémités et présentant, sur au moins une partie de sa longueur, une section transversale (115c ; 215c ; 315c) de forme allongée selon un axe de plus grande longueur (Z-Z), **caractérisée en ce que** l'âme décrit une courbe (C_1 , C_2 , C_3) dans un plan de courbure (P) et que l'axe de plus grande longueur (Z-Z) est parallèle au plan de courbure (P).

2. Brosse selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** la section transversale (115.c) présente au moins deux côtés (119) selon l'axe de plus grande longueur (Z-Z), ces côtés étant sensiblement parallèles à l'axe (Z-Z)
3. Brosse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la section transversale (215.c ; 315c) présente au moins deux côtés (219 ; 319) selon l'axe de plus grande longueur (Z-Z), ces côtés étant de forme convexe.
4. Brosse selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les côtés (319) de la section transversale (315c) présentent deux extrémités (320a ; 320b), la largeur de la section (315.c) selon l'axe (Y-Y), perpendiculaire à l'axe de plus grande longueur (Z-Z), à l'une de ces extrémités (320b) étant sensiblement nulle.
5. Brosse selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** les côtés (219) de la section transversale (215c) présentent deux extrémités (220a), la largeur de la section (215.c) selon l'axe (Y-Y), perpendiculaire à l'axe de plus grande longueur (Z-Z), à ces extrémités étant sensiblement nulle.
6. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la section transversale (115.c ; 215.c ; 315c) présente au moins deux côtés (120 ; 220 ; 320a ; 320b) selon l'axe (Y-Y), axe perpendiculaire à l'axe de plus grande longueur (Z-Z), ces côtés étant de forme convexe.
7. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la section transversale présente une largeur maximale (D) suivant l'axe de plus grande longueur (Z-Z) et une largeur maximale (d) suivant l'axe (Y-Y), D et d vérifiant la relation :

$$D > 1,5d$$

8. Brosse selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** D et d vérifient la relation :

D>2d

9. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** sa surface enveloppe présente une section transversale allongée sur au moins 50% de sa longueur.
10. Brosse selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** sa surface enveloppe présente une section allongée sur au moins 75% de sa longueur.
11. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la section transversale de la surface enveloppe (125) est de forme sensiblement en circulaire aux extrémités (127a ; 127b) de cette surface enveloppe.
12. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la courbe (C₁, C₂, C₃) est sensiblement en arc de cercle.
13. Brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les extrémités (128a ; 128b ; 228a ; 228b ; 328a ; 328b) de l'âme (122 ; 222 ; 322) sont alignées sur l'axe (X-X).
14. Procédé de fabrication d'une brosse selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant les étapes suivantes :
 - (i) réaliser une brosse de départ comportant une tige (101 ; 201 ; 301) définissant un axe principal (X-X), une âme (102 ; 202 ; 302) comportant une première et une seconde extrémités, la première extrémité étant solidaire de cette tige, l'âme étant droite et dans l'alignement de la tige, des poils (104 ; 204 ; 304) étant implantés radialement dans cette âme, l'extrémité des poils définissant une surface enveloppe (105 ; 205 ; 305) de la brosse de départ,
 - (ii) tondre les poils de la brosse de départ de manière à ce que la surface enveloppe (115, 215 ; 315) de la brosse présente sur au moins une partie de sa longueur, une section transversale (115c, 215c ; 315c) de forme allongée selon un axe de plus grande longueur (Z-Z),
 - (iii) imprimer à l'âme une torsion principale dans le plan parallèle à l'axe de plus grande longueur (Z-Z) et passant par la tige.
15. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il** comporte une quatrième étape :
 - (iv) imprimer une torsion secondaire à l'extré-

mité de l'âme qui est solidaire de la tige afin d'aligner la seconde extrémité (118b ; 218b ; 318b) de l'âme sur l'axe principal (X-X).

- 5 16. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 et 15, **caractérisé en ce que** la surface enveloppe (105 ; 205 ; 305) de la brosse de départ est de révolution.
- 10 17. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, **caractérisé en ce que** la surface enveloppe (105 ; 205 ; 305) de la brosse de départ est choisie parmi : un cylindre, un fragment de cône, un ballon de rugby, une bouée, un poisson, une cacahuète, un obus, une larme.
- 15 18. Procédé selon l'une quelconque des revendications 13 à 16, **caractérisé en ce que** la surface (105 ; 205 ; 305) de la brosse de départ est convexe.
- 20 19. Dispositif de maquillage comprenant un réservoir (420) à mascara et un organe d'application (430) de mascara, **caractérisé en ce que** l'organe d'application est selon l'une quelconque des revendications 1 à 13.

Claims

- 30 1. Brush comprising a straight wand defining a major axis (X-X); a flexible core (122; 222; 322) comprising a first end and a second end, the first end being secured to the wand; bristles inserted radially into this core, the end of the bristles defining an envelope surface (125; 225; 325) of the brush, this envelope surface comprising a first end and a second end and having, over at least part of its length, a cross section (115c; 215c; 315c) of elongate shape in the direction of an axis of greatest length (Z-Z), the brush being **characterized in that** the core describes a curve (C₁, C₂, C₃) in a plane of curvature (P) and **in that** the axis of greatest length (Z-Z) is parallel to the plane of curvature (P).
- 35 2. Brush according to the preceding claim, **characterized in that** the cross section (115.c) has at least two sides (119) in the direction of the axis of greatest length (Z-Z), these sides being more or less parallel to the axis (Z-Z).
- 40 3. Brush according to Claim 1, **characterized in that** the cross section (215.c; 315c) has at least two sides (219; 319) in the direction of the axis of greatest length (Z-Z), these sides having a convex shape.
- 45 4. Brush according to Claim 3, **characterized in that** the sides (319) of the cross section (315c) have two
- 50
- 55

ends (320a; 320b), the width of the section (315.c) in the direction of the axis (Y-Y) perpendicular to the axis of greatest length (Z-Z) at one of these ends (320b) being substantially zero.

5. Brush according to Claim 4, **characterized in that** the sides (219) of the cross section (215c) have two ends (220a), the width of the section (215.c) in the direction of the axis (Y-Y) perpendicular to the axis of greatest length (Z-Z) at these ends being substantially zero.

6. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the cross section (115.c; 215.c; 315c) has at least two sides (120; 220; 320a; 320b) in the direction of the axis (Y-Y), this axis being perpendicular to the axis of greatest length (Z-Z), these sides having a convex shape.

7. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the cross section has a maximum width (D) in the direction of the axis of greatest length (Z-Z) and a maximum width (d) in the direction of the axis (Y-Y), D and d satisfying the relationship:

$$D > 1.5d$$

8. Brush according to the preceding claim, **characterized in that** D and d satisfy the relationship:

$$D > 2d$$

9. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** its envelope surface has an elongate cross section over at least 50% of its length.

10. Brush according to the preceding claim, **characterized in that** its envelope surface has an elongate section over at least 75% of its length.

11. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the cross section of the envelope surface (125) is substantially circular at the ends (127a; 127b) of this envelope surface.

12. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the curve (C₁, C₂; C₃) is substantially in the shape of an arc of a circle.

13. Brush according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the ends (128a; 128b; 228a; 228b; 328a; 328b) of the core (122; 222; 322) are aligned with the axis (X-X).

14. Method of manufacturing a brush according to any one of the preceding claims, the method comprising the following steps:

(i) producing a starting brush comprising a straight wand (101; 201; 301) defining a major axis (X-X), a flexible core (102; 202; 302) comprising a first end and a second end, the first end being secured to this wand, the core being straight and aligned with the wand, bristles (104; 204; 304) being inserted radially into this core, the end of the bristles defining an envelope surface (105; 205; 305) of the starting brush,

(ii) trimming the bristles of the starting brush in such a way that the envelope surface (115; 215; 315) of the brush over at least part of its length has a cross section (115c; 215c; 315c) of elongate shape in the direction of an axis of greatest length (Z-Z),

(iii) giving the core a main twist in the plane parallel to the axis of greatest length (Z-Z) and passing through the wand.

15. Method according to the preceding claim, **characterized in that** it comprises a fourth step:

(iv) giving a secondary twist to that end of the core which is secured to the wand so as to align the second end (118b; 218b; 318b) of the core with the main axis (X-X).

16. Method according to either one of Claims 14 and 15, **characterized in that** the envelope surface (105; 205; 305) of the starting brush is axisymmetric.

17. Method according to any one of Claims 14 to 16, **characterized in that** the envelope surface (105; 205; 305) of the starting brush is chosen from: a cylinder, a part of a cone, a rugby ball, a buoy, a fish, a peanut, an obus and a teardrop.

18. Method according to any one of Claims 13 to 16, **characterized in that** the surface (105; 205; 305) of the starting brush is convex.

19. Make-up device comprising a mascara reservoir (420) and a mascara-applicator member (430), **characterized in that** the applicator member is one according to any one of Claims 1 to 13.

Patentansprüche

1. Bürste, die eine eine Hauptachse (X-X) definierende Stange, einen ein erstes und ein zweites Ende aufweisenden Kern (122; 222; 322), dessen erstes

Ende fest mit der Stange verbunden ist, und radial in diesen Kern eingesetzte Borsten aufweist, wobei das Ende der Borsten eine Hüllfläche (125; 225; 325) der Bürste definiert, wobei diese Hüllfläche ein erstes und ein zweites Ende aufweist und über mindestens einen Teil ihrer Länge einen gemäß einer Achse (Z-Z) größter Länge länglichen Querschnitt (115c; 215c; 315c) besitzt, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Kern in einer Krümmungsebene (P) eine Kurvenlinie (C_1 , C_2 , C_3) beschreibt und daß die Achse (Z-Z) größter Länge parallel zur Krümmungsebene (P) liegt.

2. Bürste nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Querschnitt (115.c) mindestens zwei Seiten (119) gemäß der Achse (Z-Z) größter Länge aufweist, wobei diese Seiten im wesentlichen parallel zur Achse (Z-Z) liegen.

3. Bürste nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Querschnitt (215.c; 315.c) mindestens zwei Seiten (219; 319) gemäß der Achse (Z-Z) größter Länge aufweist, wobei diese Seiten von konvexer Form sind.

4. Bürste nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Seiten (319) des Querschnitts (315c) zwei Enden (320a; 320b) aufweisen, wobei die Breite des Querschnitts (315.c) gemäß der Achse (Y-Y) senkrecht zur Achse (Z-Z) größter Länge an einem dieser Enden (320b) im wesentlichen Null ist.

5. Bürste nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Seiten (219) des Querschnitts (215c) zwei Enden (220a) aufweisen, wobei die Breite des Querschnitts (215.c) gemäß der Achse (Y-Y) senkrecht zur Achse (Z-Z) größter Länge an diesen Enden im wesentlichen Null ist.

6. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Querschnitt (115.c; 215.c; 315.c) mindestens zwei Seiten (120; 220; 320a; 320b) gemäß der Achse (Y-Y) aufweist, Achse, die senkrecht zur Achse (Z-Z) größter Länge liegt, wobei diese Seiten von konvexer Form sind.

7. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Querschnitt eine maximale Breite (D) gemäß der Achse (Z-Z) größter Länge und eine maximale Breite (d) gemäß der Achse (Y-Y) hat, wobei D und d die Gleichung

$$D > 1,5d$$

bestätigen.

8. Bürste nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, daß** D und d die Gleichung

$$D > 2d$$

bestätigen.

9. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** ihre Hüllfläche über mindestens 50% ihrer Länge einen länglichen Querschnitt aufweist.

10. Bürste nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, daß** ihre Hüllfläche über mindestens 75% ihrer Länge einen länglichen Querschnitt aufweist.

11. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** der Querschnitt der Hüllfläche (125) an den Enden (127a; 127b) dieser Hüllfläche im wesentlichen kreisförmig ist.

12. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Kurvenlinie (C_1 , C_2 , C_3) im wesentlichen kreisbogenförmig ist.

13. Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Enden (128a; 128b; 228a; 228b; 328a; 328b) des Kerns (122; 222; 322) zur Achse (X-X) fluchtend angeordnet sind.

14. Verfahren zur Herstellung einer Bürste nach einem der vorhergehenden Ansprüche, das die folgenden Schritte aufweist:

- (i) Herstellung einer Ausgangsbürste, die eine Hauptachse (X-X) definierende Stange (101; 201; 301) und einen Kern (102; 202; 302) mit einem ersten und einem zweiten Ende aufweist, wobei das erste Ende fest mit dieser Stange verbunden ist, wobei der Kern gerade ist und mit der Stange fluchtet, wobei Borsten (104; 204; 304) radial in diesen Kern eingesetzt sind, wobei das Ende der Borsten eine Hüllfläche (105; 205; 305) der Ausgangsbürste bildet,
- (ii) Abscheren der Borsten der Ausgangsbürste derart, daß die Hüllfläche (115; 215; 315) der Bürste über mindestens einen Teil ihrer Länge einen länglichen Querschnitt (115c; 215c; 315c) gemäß einer Achse (Z-Z) größter Länge aufweist,
- (iii) Durchführung einer Hauptverdrehung des

Kerns in der Ebene, die parallel zur Achse (Z-Z) größter Länge ist und durch die Stange verläuft.

15. Verfahren nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, daß** es einen vierten Schritt aufweist: 5
- (iv) eine sekundäre Verdrehung an dem Ende des Kerns, das fest mit der Stange verbunden ist, um das zweite Ende (118b; 218b; 318b) des Kerns mit der Hauptachse (X-X) in Flucht zu bringen. 10
16. Verfahren nach einem der Ansprüche 14 und 15, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Hüllfläche (105; 205; 305) der Ausgangsbürste dreh-symmetrisch ist. 15
17. Verfahren nach einem der Ansprüche 14 bis 16, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Hüllfläche (105; 205; 305) der Ausgangsbürste ausgewählt wird aus: einer Zylinderform, einer Kegelabschnittsform, einer Rugbyballform, einer Bojenform, einer Fischform, einer Erdnußform, einer Granatenform, einer Tränenform. 20 25
18. Verfahren nach einem der Ansprüche 13 bis 16, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Oberfläche (105; 205; 305) der Ausgangsbürste konvex ist. 30
19. Schminkvorrichtung mit einem Wimperntuschebehälter (420) und einem Element (430) zum Auftragen von Wimperntusche, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Auftragelement einem der Ansprüche 1 bis 13 entspricht. 35

40

45

50

55

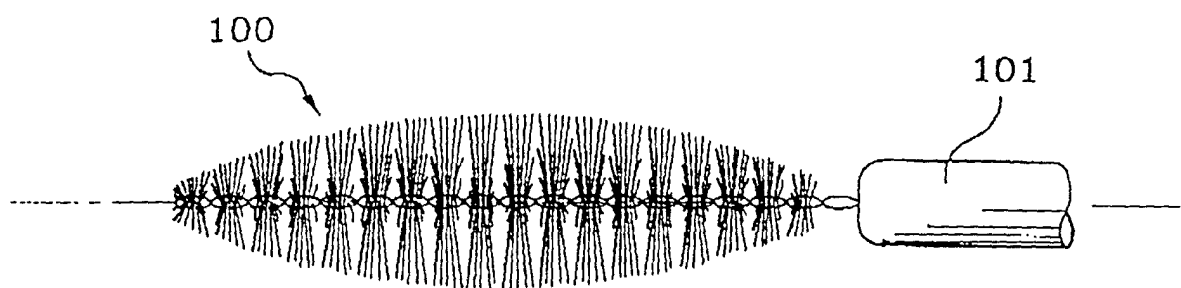


FIG. 1

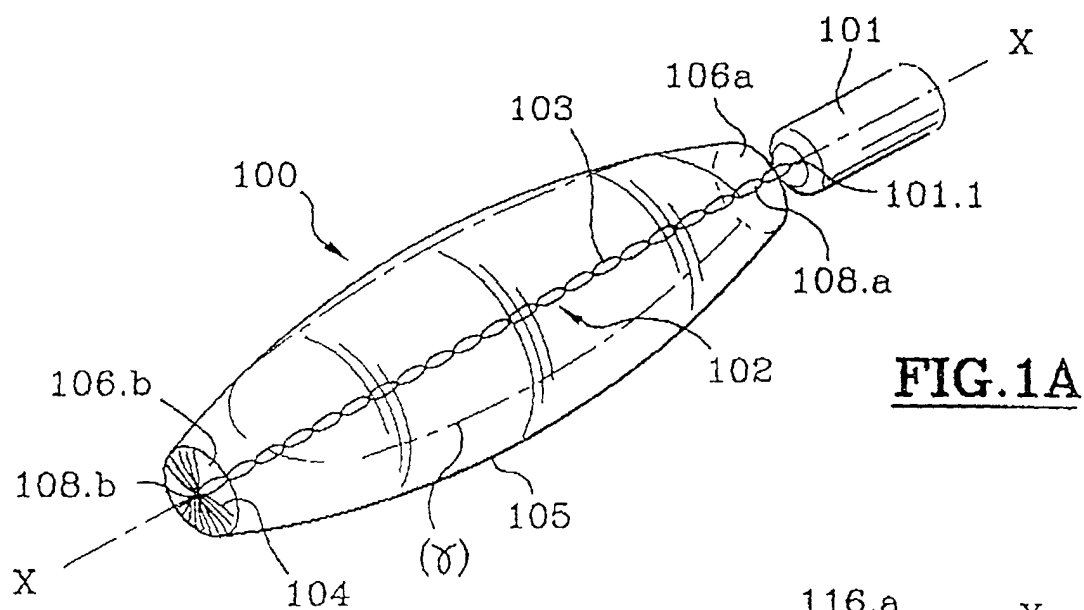


FIG. 1A

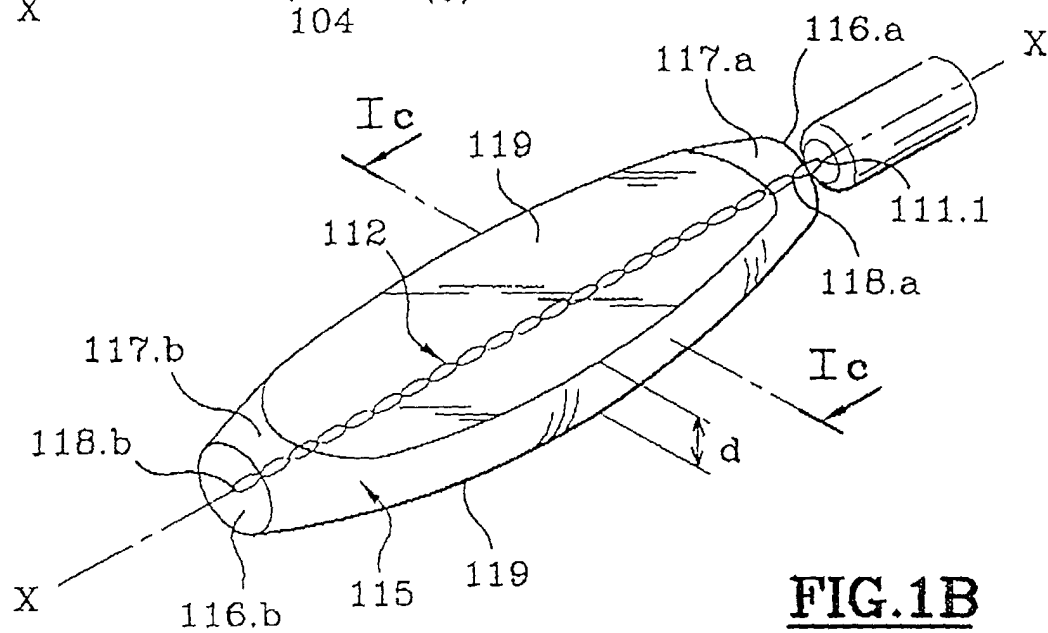


FIG. 1B

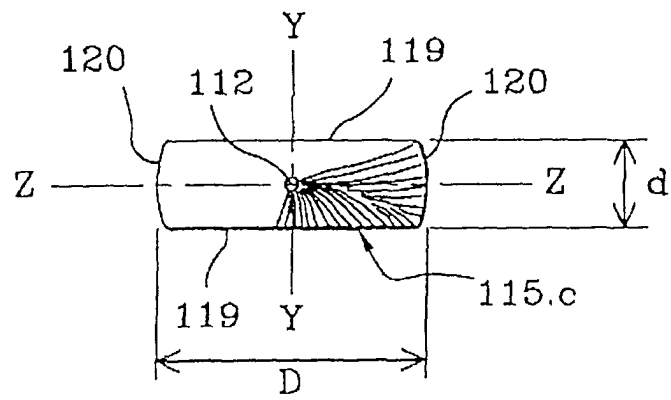


FIG. 1C

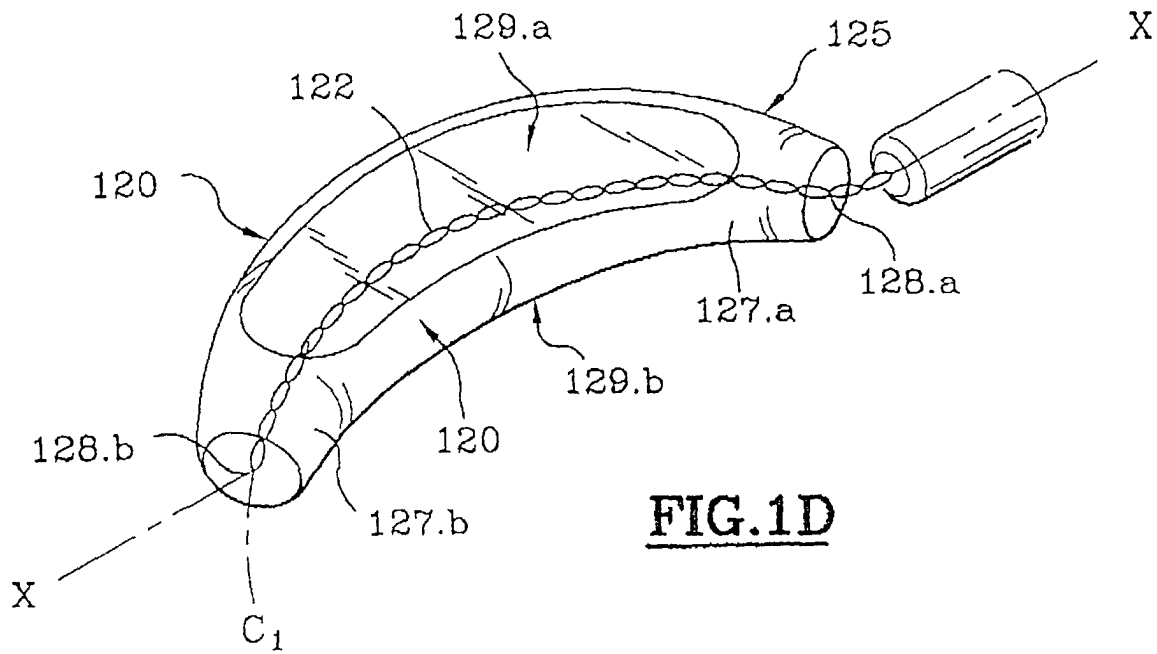
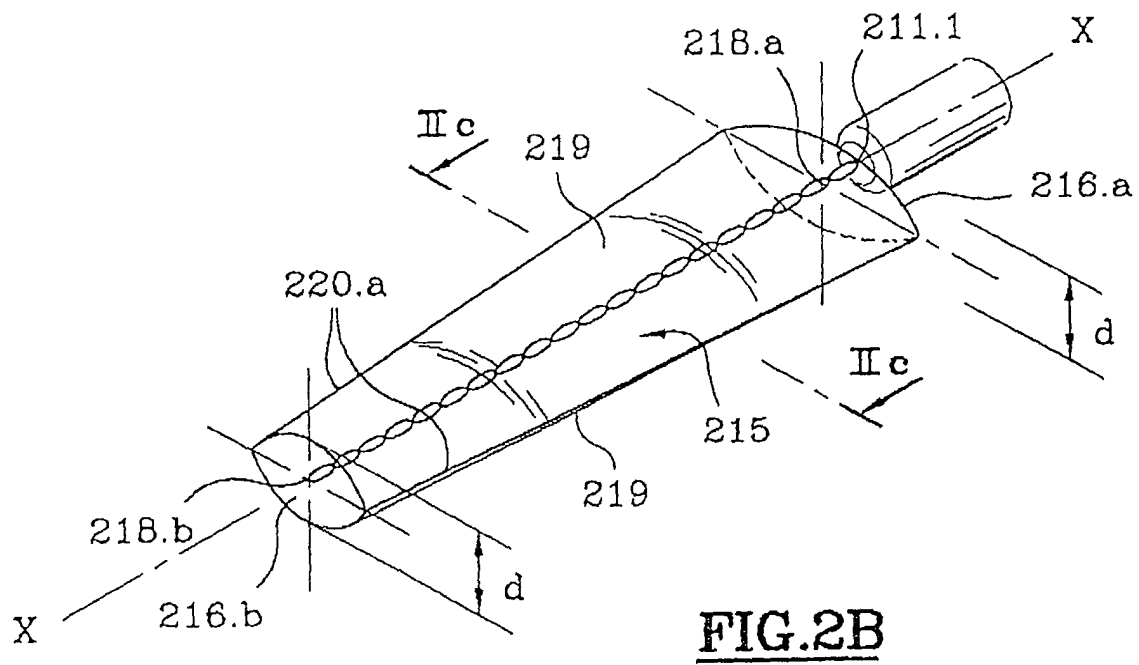
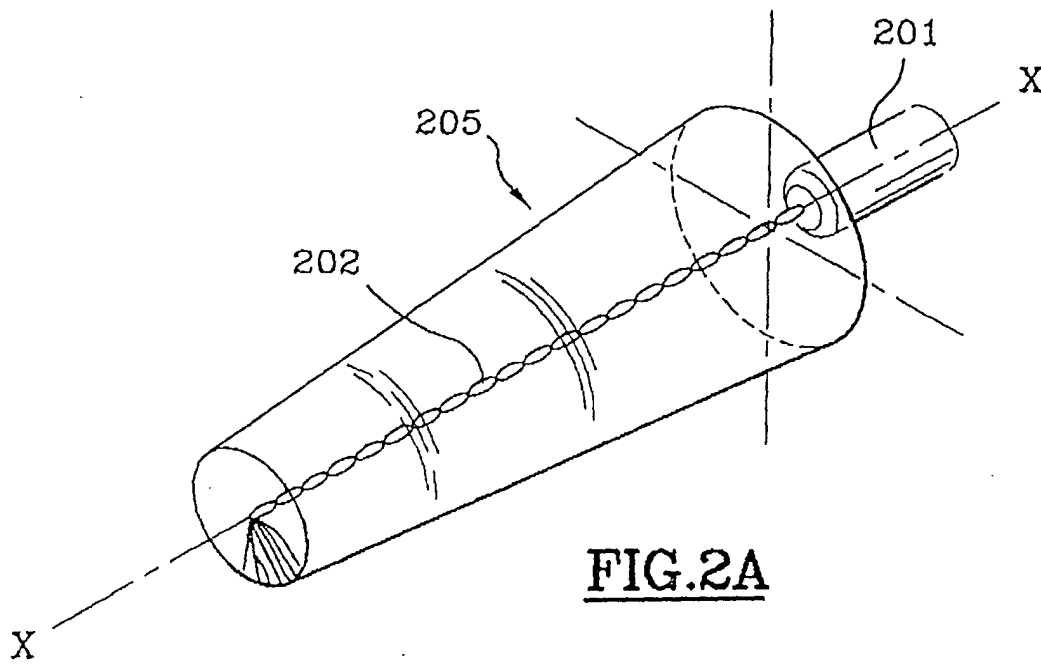


FIG. 1D



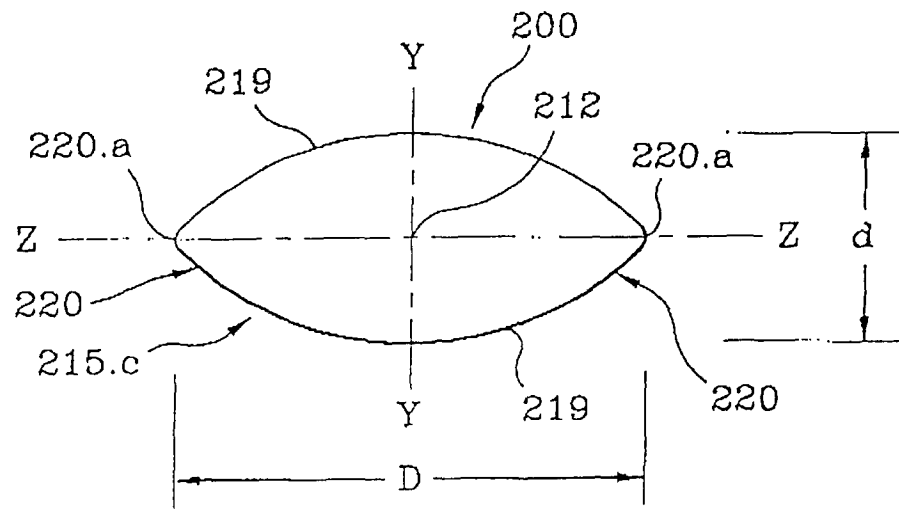


FIG. 2C

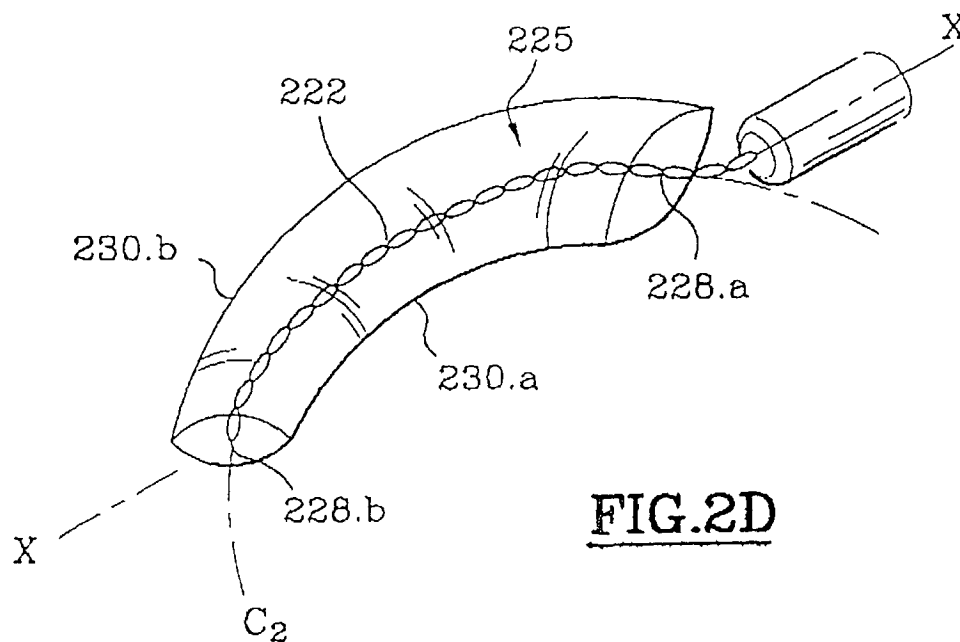


FIG. 2D

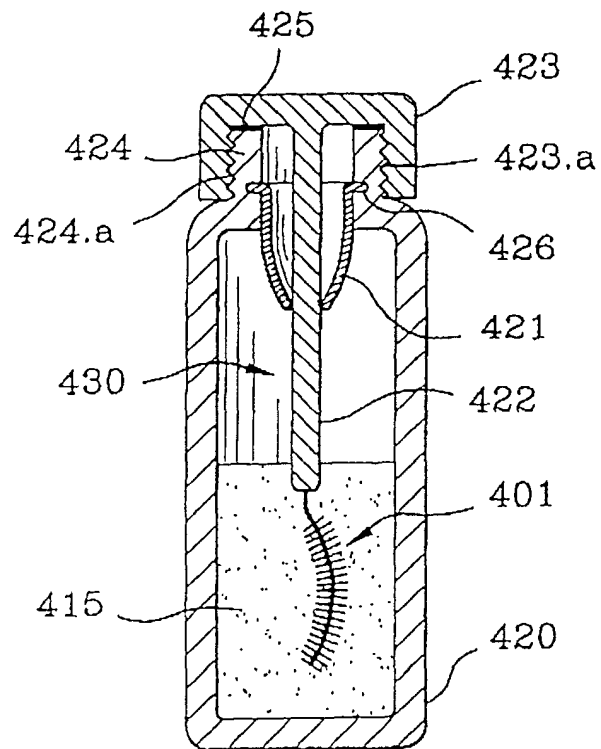
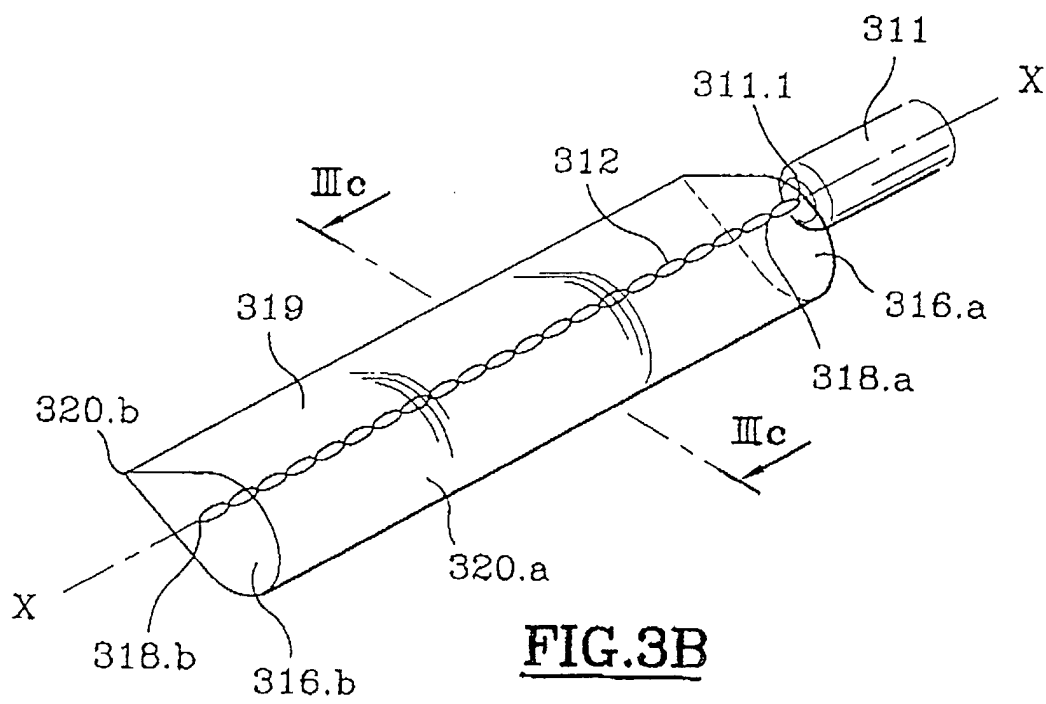
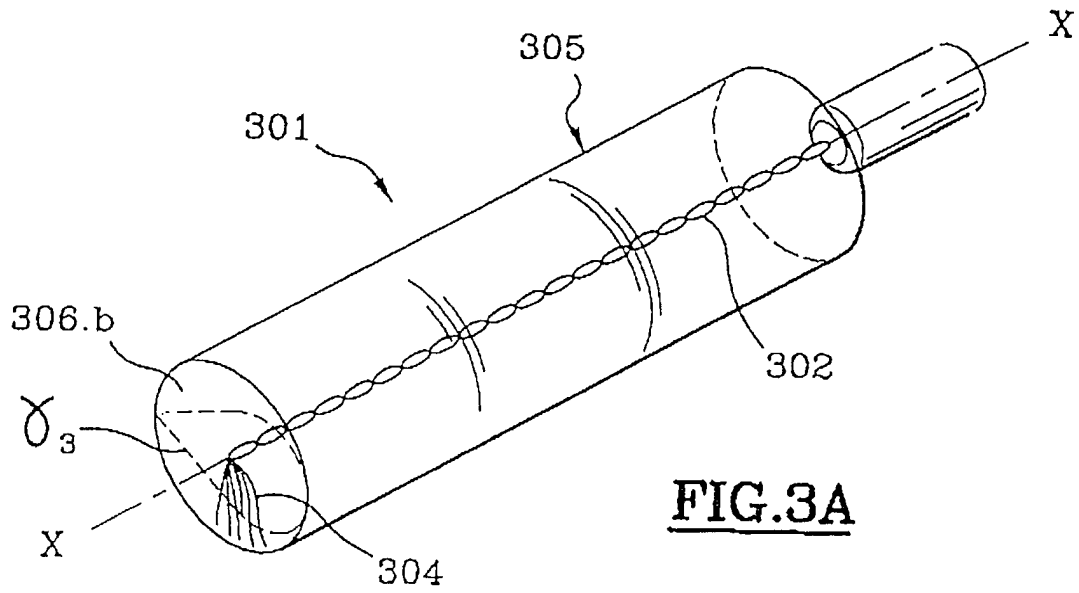


FIG.4



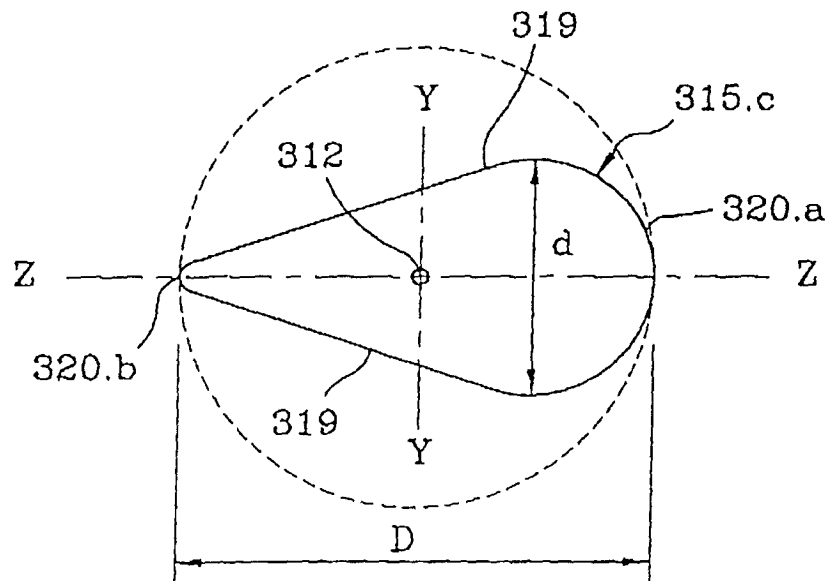


FIG.3C

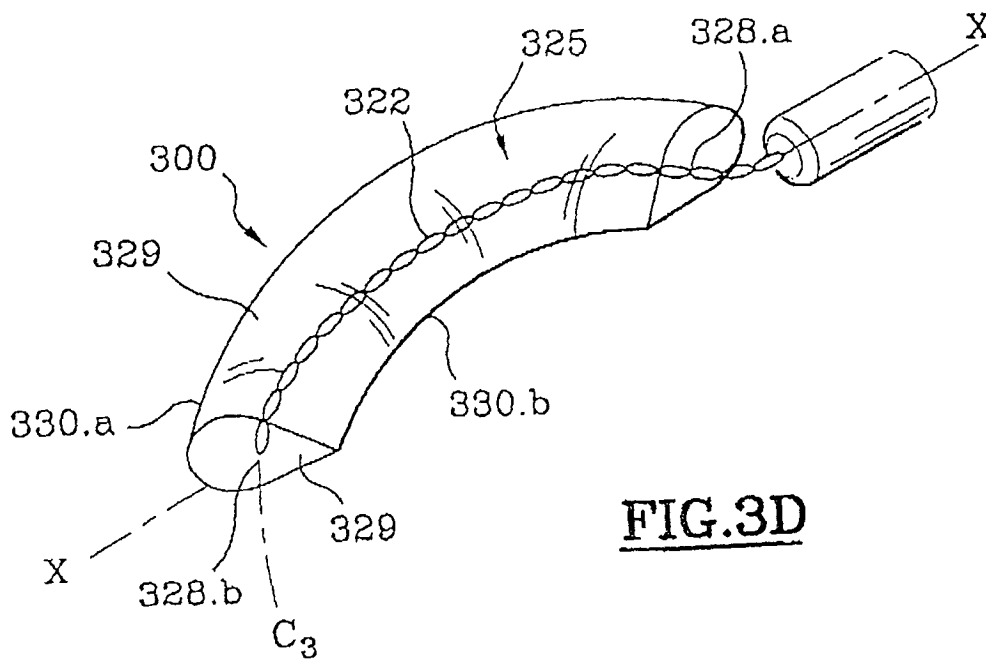


FIG.3D